



RÉSILIATION DE L'ADHÉSION À L'AMGE

DOCUMENT NO 10

RÉSILIATION DE L'ADHÉSION À L'AMGE

La Constitution de l'AMGE stipule que « la résiliation de l'adhésion à l'AMGE sera considérée par le Conseil Mondial si:

10.4.2.1 l'Organisations Membre cesse d'exister ou bien si un changement affectant une Organisation Nationale a lieu, de telle sorte qu'elle ne se conforme plus aux conditions d'adhésion, et ce conformément aux alinéas 10.1.2 et 10.9;

10.4.2.2 l'Organisation Membre ne se conforme plus à une ou plusieurs conditions d'adhésion conformément aux alinéas 10.1.2 et 10.9;

10.4.2.3 toute somme est entièrement ou en partie due par l'Organisation Membre pour au moins 2 années consécutives.

Après examen du Conseil Mondial, celui-ci informera l'Organisation Membre des raisons pour lesquelles la résiliation de son adhésion est proposée. En cas de défaut de paiement de sa cotisation, le Conseil Mondial pourra accorder la remise ou l'ajournement de ses cotisations.

10.4.3 Si l'Organisation Membre ne se conforme pas aux recommandations du Conseil Mondial, ou bien si celle-ci se trouve dans l'incapacité, pour quelque raison que ce soit, de remplir les conditions d'adhésion stipulées dans les alinéas 10.1.2 et 10.9 dans le temps imparti par le Conseil Mondial, et ayant été dûment signalé à l'Organisation Membre, le Conseil Mondial décidera si l'adhésion doit être résiliée. Les Membres Titulaires seront saisis de cette question lors de la prochaine Conférence Mondiale, et ils seront en droit de résilier l'adhésion de l'Organisation Membre par une résolution adoptée à %75 de la majorité des votes des Membres Titulaires ». Constitution et Règlement de l'AMGE, Section 10.

Le Conseil Mondial, par le biais du Comité Régional, travaille avec les Organisations Membres pour s'assurer qu'elles fournissent un Guidisme et un Scoutisme Féminin de qualité à leurs membres. Néanmoins, si l'Organisation Membre concernée ne parvient pas à satisfaire continuellement aux critères et aux conditions requis par la Constitution et le Règlement de l'AMGE (voir ci-dessus), le Conseil Mondial recommandera la résiliation de son adhésion lors de la Conférence Mondiale.

Le Comité Régional de l'Europe a proposé au Conseil Mondial la résiliation de l'adhésion de l'une des Organisations Membres conformément à la Constitution de l'AMGE. Il n'existe pas d'organisation fonctionnelle dans le pays et le Comité Régional de l'Europe est satisfait que les mesures adéquates ont été prises pour soutenir l'Organisation Membre, et ce sans succès. La décision de résilier l'adhésion d'une Association n'est pas prise à la légère. Le Comité Régional de l'Europe a suivi les progrès de cette Organisation Membre et a pris cette décision sur la base d'une évaluation complète de la part à la fois du Comité Régional et du personnel responsable des adhésions.

LIETUVOS SKAUCIU SESERIJA (LSS)

– ASSOCIATION DES GUIDES DE LITUANIE.

DESCRIPTION:

La Lituanie est un pays européen bordé par la Lettonie, la Biélorussie et la Pologne. Sa population est de 2,8 millions d'habitants, avec un nombre total de filles d'approximativement 000 200. Le pays a un indice de développement humain élevé de 0,848. La Lituanie a une femme présidente depuis 2009 et est généralement considérée comme un pays développé en ce qui concerne les inégalités entre les sexes, cependant un-tiers des femmes ont été victimes de violence domestique et la traite des femmes est encore une pratique courante.

RAPPORT - INFORMATIONS GÉNÉRALES:

- 2006 – L'adhésion est de l'ordre de 370 1 membres.
- 2007 – Réunion avec la LSS lors d'un événement de networking en Lituanie.
- 2008 – Visite du pays effectuée et la LSS devient un Membre Associé. La LSS participe à la 33ème Conférence Mondiale.
- 2009 – L'adhésion est de l'ordre de 940 membres; la LSS arrête de payer la cotisation européenne; une réunion se tient avec la LSS lors du Forum des Commissaires Internationaux (CI) de Malte.
- 2010 – Visite du pays par l'AMGE.
- 2012 – Programme pédagogique révisé; le nombre d'adhérents est de 742 membres; visite du pays par l'AMGE; élaboration d'un plan d'action et organisation d'un meeting sur Skype.
- 2013 – La LSS veut développer un programme d'insignes; l'AMGE lui attribue un mentor qui n'est jamais contacté; la LSS accepte de mettre en place un plan de remboursement pour le non-paiement des cotisations - aucun feedback reçu; moins de 650 membres estimés; au Forum des CI, la LSS essaie de mettre en place un Pool de Formateurs; La LSS participe au Programme de Développement du Leadership de l'AMGE (WLDP) pour les animateurs nationaux; La LSS reçoit une proposition de développement détaillée mais aucune réponse n'est envoyée.
- 2014 – Changements des CI au sein de la LSS – l'AMGE n'est pas notifiée; la LSS stoppe ses paiements des frais de cotisation à l'AMGE ; tout contact cesse.

En 2014, après s'être rendu compte que la Lituanie avait réalisé très peu de progrès depuis 2012, le Comité de l'Europe a décidé que des plans d'action concrets et innovants devaient être développés, fondés sur une évaluation précise et à jour de chaque Membre Associé. L'exécution de ces plans apporterait des preuves supplémentaires pour prendre des décisions éclairées sur la direction à prendre pour la stratégie d'adhésion et l'affectation des ressources, et pour également mettre évidence des modèle identiques et spécifiques à chaque pays pour alimenter le processus de prise de décision stratégique et assurer une cohérence globale de la démarche.

Malheureusement, et malgré les efforts considérables de l'équipe régionale, le plan d'action conclu pour la Lituanie n'a pas été exécuté, ceci dû à un manque total de réponse de l'OM. De nombreuses tentatives ont été faites pour contacter la Lituanie par email, Skype, Facebook, lettres (par courrier recommandé et normal), téléphone, au travers d'autres OM et de bénévoles (y compris contacter

le précédent CI national, qui n'est plus une Guide active), les GSUSA de l'étranger, les bénévoles régionaux et les OM qui avaient eu des contacts avec la Lituanie auparavant. Ces tentatives ont été faites entre 2014 et 2016, et malheureusement la LSS n'a répondu à aucune, et la dernière lettre recommandée envoyée à la LSS (mi2014-) est revenue à l'AMGE, ce qui signifie que le bureau situé à l'adresse officielle n'existe plus.

Le Comité de l'Europe est au courant des engagements organisationnels qui ont été pris lors de la 35ème Conférence Mondiale, et qui ont pour but d'augmenter le nombre de membres et en même temps d'améliorer leur qualité. Néanmoins, dans le cas de la Lituanie, et malgré une contribution importante de l'équipe régionale, il n'y a aucun engagement de l'OM, et par conséquent l'AMGE ne peut rien faire de plus. Nous sommes actuellement dans l'impossibilité d'évaluer la qualité de toute activité de Guidisme organisée dans le pays, aucun engagement n'a été pris par l'OM, et des violations sérieuses au statut d'association caritative se sont produites durant les quatre dernières années (le non-paiement des frais de cotisations inclus). Cette situation peut avoir une incidence négative sur la réputation de l'AMGE, et les recommandations suivantes sont destinées à formaliser ce qui semble déjà une réalité.

Après la résiliation, nous pensons qu'une approche alternative pour le redéveloppement du Guidisme en Lituanie est possible. À l'avenir, l'Équipe de Réponse Rapide pourrait créer une nouvelle unité de Guides en Lituanie, soit en utilisant une approche de programme commun, ou bien en travaillant avec L'Association des Scouts existante.

CONCLUSION

Étant donné que:

- aucun contact n'a été établi avec la LSS et que l'unique adresse connue n'est plus valide;
- de nombreux efforts (en temps et en ressources) ont été faits pour soutenir la LSS et pour rétablir le contact;
- la LSS n'a pas respecté le paiement des Frais de Cotisations depuis 2009 et n'a pas répondu à la proposition d'un plan de remboursement (£165 de Frais d'Adhésion impayés depuis 2014 et 1 677 € de Frais de Contribution Européenne impayés depuis 2009).

La recommandation du Comité de l'Europe et du Conseil Mondial est donc que l'adhésion de la LSS à l'AMGE soit résiliée lors de la 36ème Conférence Mondiale. L'Équipe de Réponse Rapide pourra désormais explorer d'autres options pour développer le Guidisme en Lituanie.

(Vote des Membres Titulaires, 75 pour cent de majorité requise).

MOTION DÉPOSÉE:

Que l'adhésion de la Lietuvos Skauciu Sesiija (LSS), l'Organisation Nationale de la Lituanie, soit résiliée avec effet immédiat.